



3003 Berne, 27 avril 1989.

Aux membres du Conseil fédéral

Note d'information

TV - 5

Rencontre ministérielle des ministres chargés du dossier

1. Le vendredi 21 avril 1989, a eu lieu la première rencontre entre les ministres francophones des pays participant à TV-5, à l'invitation du Ministre-Président de la Communauté française.

La délégation était conduite par Monsieur Fritz Mühlemann, Secrétaire général du DFTCE, en remplacement de Monsieur Adolf Ogi, retenu à Berne. L'accompagnait Monsieur F. Riehl, Chef-adjoint au Service de la radio et de la télévision au Secrétariat général du DFTCE.

2. TV-5 est un programme francophone diffusé en Europe sur le satellite ECS-1 et au Canada sur le satellite Armik D-2. La SSR livre des émissions (tel "Temps Présent") pour l'équivalent d'une soirée par semaine en moyenne. Elle participe aux coûts techniques et administratifs. Les autres partenaires sont TF1, Antenne 2, FR3 pour la France, la RTBF pour la Communauté francophone de Belgique et le Consortium CTQC pour le Canada et le Québec.



TV-5 EUROPE et TV-5 QUEBEC-CANADA sont une chance unique pour la Suisse d'être présente à bon marché (11,8 millions de FF soit environ 3 mio. de francs suisses en 1988) sur l'Europe et le Continent nord-américain.

3. Lors de la réunion du 21 avril 1989, les discussions ont essentiellement porté sur la diffusion de TV-5 en Afrique ainsi qu'à son extension aux USA et aux Caraïbes.
4. En ce qui concerne TV-5 AFRIQUE, les Ministres ont ré-affirmé leur volonté de principe de voir se développer à terme un projet de TV-5 AFRIQUE.

L'installation de ce programme se fera toutefois de manière progressive, tant pour des motifs d'ordre budgétaire que par souci d'intégrer au mieux des programmes d'origine africaine. Cette formule devrait permettre une mise au point progressive de TV-5 AFRIQUE selon le modèle coopératif et multilatéral déjà en vigueur en Europe et au Canada.

Il a été tenu compte des projets de la France qui prévoit la mise en oeuvre prochaine d'une banque de programmes dénommé CANAL FRANCE INTERNATIONAL transmis par un satellite INTELSAT.

Il n'y aura pas de recoupement entre les deux projets. La présentation de TV-5 AFRIQUE sera aussi proche que possible des émissions actuelles diffusées sur TV-5 EUROPE (pour 4 heures par jour) auxquelles seront ajoutés des programmes africains (1/2 h par jour assuré au début par le CIRTEF).

La question du financement n'est pas encore réglée. Elle fera l'objet d'une nouvelle réunion ministérielle en

- 3 -

automne 1989 suite à la livraison d'études complémentaires demandées par le sommet ministériel.

A cette occasion, la Suisse a réitéré sa volonté de participer à TV-5 AFRIQUE. Elle a également souligné l'intérêt de la SSR. Ce projet permet d'assurer la présence de la Suisse sur ce continent en pleine mutation. Elle apporte aux pays africains une vision francophone différente de celle à laquelle les a habitués la France.

La délégation suisse a cependant rappelé qu'elle n'avait pas les moyens financiers de soutenir ce projet et que la SSR ne voulait pas accroître sa contribution à TV-5 sans apports financiers de la Confédération. Celle-ci est limitée pour l'instant à 0,5 mio. de francs suisses versés par la COCO pour l'ensemble des participants de la SSR à des diffuseurs étrangers.

La délégation suisse a indiqué que la situation pourrait se modifier lors de l'adoption de la loi fédérale sur la radio et la télévision (art. 19 sur les soutiens financiers).

Dans le cadre d'un premier essai de 6 mois, la SSR serait prête à livrer les programmes nécessaires francs de droit.

5. Pour ce qui concerne l'extension de TV-5 aux Caraïbes, l'accent serait mis, dans un premier temps, sur la couverture de Haïti (6,7 millions d'habitants). Cette diffusion serait assurée sur la base de la programmation développée par TV-5-CANADA-QUEBEC. Une étude approfondie doit en établir les coûts, notamment pour les droits de diffusion.
6. TV-5 introduira une demande auprès de la FCC (Federal Communication Commission) en vue d'une consolidation de

sa diffusion aux Etats-Unis. Le Canada et le Québec poursuivront leurs démarches afin que TV-5 puisse être offert de manière prioritaire aux populations de la Louisiane. Il ne devrait pas y avoir de coûts supplémentaires. Les droits des ayants-droits devraient être payés par les abonnés des réseaux câblés.

7. Pour améliorer la diffusion de TV-5 EUROPE en France qui est un pays peu câblé, on compte sur FR3 et la SEPT qui pourraient reprendre les programmes non-français de TV-5. La Suisse a mentionné la préférence de la SSR pour une collaboration avec la SEPT.
  
8. L'état du dossier TV-5 sera transmis aux Ministres des affaires étrangères pour le sommet de la francophonie à Dakar au mois de mai prochain. Une nouvelle réunion des Ministres responsables du dossier de TV-5 aura lieu en automne 1989. Les aspects financiers, notamment du développement de TV-5 AFRIQUE, y seront discutés. Entre-temps les hauts-fonctionnaires responsables se réuniront pour suivre l'évolution du dossier TV-5.

DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS,  
DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE



Adolf Ogi